Association Action éducative - Anne de Guigné

École Anne de Guigné

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
N° de déclaration à la Préfecture du Var : W923000210

EXEMPLAIRE A CONSERVER

DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION 2022 – 2023

Les niveaux ouverts à la rentrée prochaine sont : PS - MS - GS - CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2. Des regroupements de niveaux au sein d'une même classe sont prévus. L'école se réserve la possibilité de modifier ces regroupements pendant l'été. Les journées travaillées sont le lundi, mardi, jeudi et vendredi. * Le mercredi matin de 9h à 12h pour les CE et CM : soutien scolaire des élèves désignés par les enseignantes.

1. CONTRIBUTIONS SCOLAIRES POUR L'ANNEE ET AUTRES FRAIS

L'école vit des contributions frais de scolarité) que lui versent les familles .En tant qu'école hors contrat, elle ne bénéficie d'aucune autre ressource.

Les familles ayant deux enfants ou plus à l'école bénéficient d'une réduction (avec résultat arrondi à l'euro) comme indiqué par le tableau ci-dessous.

Tableau des contributions mensuelles sur 10 mois (fixé par le Conseil d'administration de l'association)

classes	Tarif normal	- 5% (2 enfants)	- 10% (3 enfants)	- 15% (4 enfants)
Maternelles	165	157	148	140
CP, CE et CM	185	176	166	157

Dispositions relatives aux contributions :

Pour assurer la régularité des versements, et faciliter le travail du trésorier (bénévole), le versement des contributions se fera exclusivement **par virement permanent au compte chèque postal 17 114 17 A. Marseille en vue de créditer ce compte le 15 de chaque mois d'octobre 2022 à juin 2023.**

Un relevé d'identité bancaire de l'association est joint au présent dossier.

Les familles qui auraient des difficultés à ce sujet peuvent prendre contact avec le Trésorier (M. Boris Bernard)

L'association accepte avec le paiement anticipé des contributions, soit pour un trimestre, soit pour l'année scolaire entière. En pareil cas, il n'y a pas lieu de procéder à versement permanent et l'association remet un reçu particulier à la famille, si elle le demande.

Le paiement de la scolarité peut aussi s'étaler sur 12 mois (cf Trésorier).

Dans le même temps, les familles qui le souhaitent peuvent :

- solliciter une bourse auprès d'une association d'aide à l'enseignement libre catholique hors contrat (Association Education-Solidarité, Mouvement catholique des familles, etc.).

Enfin, le versement mensuel est effectué pour le mois entier. En cas de départ de l'école en cours de mois, il reste acquis pour l'école.

Autres frais :

L'association demande une location de l'ordre de 50€ (chèque à l'ordre « Association éducative Anne de Guigné») pour le prêt aux élèves de livres, manuels et matériel des maternelles (ateliers Montessori, puzzles…) appartenant à l'école. Elle fait confiance aux familles qui restent responsables des pertes et dégradations de ces livres ; qu'elles en prennent soin et surveillent leurs enfants sur ce point. Des livres de lecture suivie seront peut-être à acquérir en cours d'année.

RIB - Relevé d´Identité Bancaire / IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire des opérations sur votre compte (virements, prélèvements, etc...).

RIB - Identifiant National de Compte Domiciliation

ETABLISSEMENT	GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB	
20041	01008	1711417A029	35	LA BANQUE POSTALE CENTRE DE MARSEILLE 13900 MARSEILLE CEDEX 20 FRANCE

L´identifiant international de compte est intégré au présent relevé d'identité bancaire. Cet identifiant a été créé pour faciliter les règlements transfrontières.

IBAN - BIC -

FR40 2004 1010 0817 1141 7A02 935 PSSTFRPPMAR

Titulaire du Compte - AccountOwner

ASS ACTION EDUCATIVE

2. CHARTE ET REGLEMENT INTERIEUR

CHARTE

« Formation spirituelle, intellectuelle et humaine de nos enfants, développement de leur vie intérieure » telles sont les raisons d'être de notre association. Toute décision doit être rapportée à ces buts.

Esprit

Choisir l'école Anne de Guigné, c'est souhaiter que son enfant reçoive une éducation complète, non seulement au niveau de l'épanouissement de son corps et de son esprit, mais encore de son âme. L'école Anne de Guigné n'est rattachée à aucun mouvement ou association mais se veut en totale fidélité à l'Enseignement et au Magistère de l'Église conduite par le pape François et, dans notre diocèse, par Monseigneur Dominique Rey.

L'école Anne de Guigné veut développer une vie chrétienne profonde et vivante par la transmission du goût des vertus (charité fraternelle, honnêteté, rigueur, humilité, sens du service etc.…), un enseignement de la vie liturgique de l'Église Catholique, la mise en pratique des valeurs morales et spirituelles de l'Évangile, la pratique des sacrements et la participation à la vie du diocèse de Fréjus-Toulon.

Un temps de prière quotidien, un enseignement du catéchisme et le vendredi l'adoration du Saint Sacrement et la messe, permettent à l'enfant d'ancrer sa Foi. Sur décision de l'Évêque, l'aumônerie de l'école Anne de Guigné est assurée par un prêtre de la communauté des Missionnaires de la Miséricorde Divine ; en raison de leur charisme la messe est célébrée selon le Missel ancien adaptée et expliquée aux enfants. Une fois par trimestre la messe est célébrée par un prêtre de la paroisse de Carqueiranne selon le Missel rénové.

Pédagogie

La formation intellectuelle des élèves repose sur des méthodes traditionnelles d'apprentissage dont les objectifs sont :

- former l'intelligence, exercer la mémoire et développer la volonté des enfants grâce à des méthodes classiques (apprentissage syllabique de la lecture, grammaire classique, raisonnement arithmétique, calcul mental, mémorisation, etc.…).
- mettre un accent particulier sur l'acquisition de la langue française, de sa culture et de l'histoire de France.
- veiller à l'épanouissement de chaque enfant par l'attention portée au rythme de chacun, à l'apprentissage de la discipline et de la vie en groupe.
- Former le goût de l'enfant et l'inciter à se tourner vers le Beau, le Vrai et le Bien.

Les disciplines artistiques, intellectuelles et sportives contribuent au développement harmonieux des personnalités.

Les enseignantes ont à cœur d'épanouir totalement les qualités intellectuelles, morales et spirituelles des élèves, chacun dans la mesure de ses dons. Elles les encouragent à la pratique des vertus chrétiennes et s'efforcent de rechercher et développer une relation de confiance avec eux.

REGLEMENT INTERIEUR

Horaires - Absences

Les élèves ont classe le lundi, mardi, jeudi et vendredi de **08h40** à 11h45 pour les maternelles, 12h pour les CP, 12h10 pour les CE et 12h20 pour les CM) et de 13h30 à **16h15**.

Il y aura, pour les élèves pour lesquels la maîtresse le jugera nécessaire, **soutien scolaire les mercredis matins de 9h à 12h** dans un endroit plus proche de Toulon. **Merci de veiller à ne pas prévoir d'activité extrascolaire sur ce créneau horaire.**

L'assiduité est très importante dans l'éducation de l'enfant et la ponctualité nécessaire au bon fonctionnement de l'école. Tout retard ou absence doit être signalé par un mot des parents dans les meilleurs délais. Toute absence de plus de trois jours pour raison de santé doit également être justifiée par un certificat médical. Toute absence prévue doit être précédée d'une demande d'autorisation à la directrice. Les retards ou absences non justifiés ou à répétition seront sanctionnés. Les parents devront faire rattraper le travail effectué lors des absences.

De 08h25 à 16h20, les enfants sont sous la responsabilité de l'école; en dehors de ces horaires, ils sont sous celle de leurs parents. Pendant les horaires de la pose déjeuner, ils sont sous la responsabilité de l'APE.

Les parents pourront rencontrer la directrice ou les enseignantes sur rendez-vous de 16h20 à 18h00.

Les horaires d'appels téléphoniques à la direction sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30 et le mercredi de 10h à 18h30 au **06 11 07 75 87**

L'adresse Internet de l'école Anne de Guigné est : **ecoleprimaireadg@live.fr**

Tenue – Attitude

Une tenue classique, propre et décente est exigée. Les mini-jupes et shorts, les débardeurs et les vêtements moulants ou autres survêtements, ne sont pas autorisés. Pour les filles merci d'attacher les cheveux et de veiller à ce que les jupes aient une longueur correcte (jusqu'aux genoux). Les chaussures de plage, claquettes et baskets sont interdites. Les jours d'éducation physique, l'élève porte une tenue pratique. Il est conseillé d'apporter une paire de tennis dans un sac.

Aucun bijou (bracelet, boucles - d'oreilles), fourrure ou autre élément décoratif n'est autorisé. La sobriété doit être de mise dans l'habillement et la tenue de chacun. Les enfants portent impérativement une blouse, marquée au nom de l'élève, unie et de couleur bleue, pendant les cours et les récréations. Les blouses doivent être propres le lundi matin. Elles tiennent lieu d'uniforme.

Les élèves vouvoient leurs enseignantes. Ils doivent être polis entre eux, avec leurs enseignantes et avec toutes les personnes qu'ils rencontrent. Les grossièretés, les vulgarités et les insolences sont prohibées et tout manquement aux règles de courtoisie et de politesse sera sanctionné.

Il est demandé aux parents de ne confier aux enfants aucun objet de valeur ou somme d'argent.

Comportement

Les élèves entrent en classe en rang, se lèvent à l'entrée d'un adulte, parlent après avoir levé le doigt.

Les déplacements se font sans courir et dans le calme. Les récréations sont faites pour se détendre dans le respect du voisinage. Les jeux violents et les objets dangereux (canifs, billes d'acier, etc.) sont interdits. Les enseignantes font en sorte que tout le monde joue et que personne ne soit exclu. Dans les rangs, le silence est exigé. L'élève est respectueux du matériel, des locaux, du

mobilier et des manuels qui doivent être maintenus en bon état. Toute dégradation doit être réparée par l'élève aidé de ses parents.

Les jouets gadgets, les jeux électroniques sont interdits. Les bonbons ne sont acceptés qu'exceptionnellement, selon le souhait des enseignantes (anniversaires, fêtes, etc.) Tout livre ou documentation autre que le matériel scolaire doit être présenté à l'enseignante.

Évaluations - Suivi de la scolarité

Les parents peuvent obtenir rendez-vous avec les enseignantes pour traiter de la scolarité de leurs enfants. Un contact ou une question écrite préalable est souhaité. Afin de ne pas retarder l'heure de rentrée du matin, les parents évitent de s'entretenir avec les maîtresses lorsqu'ils déposent leurs enfants.

Le cahier de texte doit être vérifié chaque jour et les parents doivent s'assurer que le travail du soir est correctement effectué. A la fréquence d'environ toutes les trois semaines, un relevé de note est transmis aux parents qui doit être remis signé le lundi suivant à l'enseignante. A Noël, Pâques et fin juin les parents des élèves de primaire reçoivent un bulletin trimestriel. Les parents d'élèves en maternelle reçoivent deux fiches d'évaluation l'une en janvier/février, l'autre en juin

Une réunion de présentation du fonctionnement de chaque classe aura lieu en septembre.

Sanctions

Les élèves sont tenus d'exécuter les punitions jugées nécessaires par les enseignantes.

Tout manquement grave sera sanctionné par un avertissement écrit adressé aux parents. Plusieurs avertissements peuvent entraîner, sur décision de la direction, un renvoi temporaire. Le renvoi définitif intervient au troisième avertissement. En cas d'exclusion provisoire, les cours seront suivis à la maison, avec l'aide des parents.

Entretien

Le nettoyage et le rangement des classes sont sous la responsabilité des enseignantes.

Aide à l'école

Les familles sont sollicitées pour des aides ponctuelles (repas, kermesse, travaux) en fonction de leurs disponibilités.

6. DISPOSITIONS PRATIQUES

Dans les paragraphes qui suivent, vous trouverez des précisions concernant les services qui sont mis en place pour vous soulager au niveau du transport, du service de restauration du déjeuner et des commandes de fournitures, livres et matériels.

A- TRANSPORT

Compte tenu de la répartition géographique des familles, des covoiturages peuvent s'organiser par quartier. Cette organisation est à la charge des personnes concernées. Contactez la directrice pour connaître les coordonnées de familles proches de vous.

B– SERVICE DE RESTAURATION

Les enfants apportent chaque matin un panier repas conditionné sous forme de thermos, sac isotherme,...

La restauration n'est pas prise en charge par l'école, mais par les parents. L'APE-AdG accepte d'assumer l'organisation de la surveillance des enfants lors des repas. deux surveillantes sont employées par l'APE et deux parents complètent l'équipe. Les modalités et le montant de la participation financière sont précisés à la rentrée en fonction **du nombre** de familles, d'enfants et **du nombre** de surveillances que chaque famille s'engage à effectuer (0, 5, 10, 15, 20 ou 25 tours).

A titre d'exemple et sous réserve de modifications : pour une famille de 1 à 2 enfants venant 10 fois assurer la surveillance la contribution serait de 210€/an (250€ pour une famille de 3 à 4 enfants).

S'il est tout à fait compréhensible que, par exemple pour des raisons professionnelles, une famille ne puisse assurer aucune surveillance, l'APE ne peut toutefois que vous encourager vivement à y participer car trop peu de participants l'obligerait à embaucher une troisième personne ce qui augmenterait considérablement le coût...Les modalités définitives vous seront adressées par mail.

C- MATERIEL

Fournitures scolaires : La liste des fournitures ainsi qu'une proposition de commande centralisée vous sera adressée par mail ultérieurement. Cette opération a essentiellement trois objectifs : faciliter la préparation matérielle de l'année scolaire des familles, vous permettre de bénéficier de conditions d'achat compétitives et garantir que chaque enfant disposera à la rentrée du matériel nécessaire.

La liste des fournitures demandées a été revue et minutieusement préparée par les maîtresses pour optimiser l'achat du matériel en fonction du besoin, de la qualité et du coût des produits.

Vous êtes cependant tout à fait libres d'acheter les fournitures de votre côté !

Dans ce cas, il vous est demandé de vous en tenir expressément à ce qui est désiré par les maîtresses, sinon elles se réservent le droit de vous demander de racheter les produits qui conviennent à la rentrée.

Blouses: Vous pouvez vous procurer les tabliers bleu ciel ou bleus foncés **en tissu uni avec manches**, chez Acanthe, Bobine,…par vos propres moyens ou les confectionner vous-mêmes.

Thermos : pour le déjeuner des enfants, il est conseillé d'utiliser un contenant gardant le repas à bonne température pendant 4 heures minimum (chaud ou froid selon le repas et la saison). Vous pouvez trouver des boîtes ou valisettes isothermes chez Décathlon, Carrefour, au Vieux Campeur ou par internet (déco et saveur...).